



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **9 juillet 2013**

Délibération n° 2013-4049

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin - Décines Charpieu

objet : Boulevard urbain est (BUE) - Travaux de raccordement du boulevard pour le tronçon La Soie sur les voiries départementales : avenue Garibaldi (RD n° 517), accès au pont de la Soie, avenue Franklin Roosevelt (RD n° 112) et boulevard Charles de Gaulle (RD n° 112) - Adoption d'une convention avec le Département du Rhône

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Madame la Conseillère Dubos

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : jeudi 11 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Jacquet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Millet, Morales, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Touléron, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna, Daclin (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Vullien (pouvoir à M. Abadie), Pédrini (pouvoir à M. Chabrier), M. Arrue, Mme Besson (pouvoir à M. Fournel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Fleury (pouvoir à M. Gléréan), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Imbert (pouvoir à Mme Laurent), Joly (pouvoir à M. Vincent), Justet, Lebuhotel (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Longueval (pouvoir à Mme Guillemot), Lyonnet (pouvoir à M. Rousseau), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Nissanian (pouvoir à M. Kabalo), Pili, Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Lambert), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Ghemri, MM. Giordano, Lelièvre, Louis, Mme Perrin-Gilbert.

**Conseil de communauté du 9 juillet 2013****Délibération n° 2013-4049**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vaulx en Velin - Décines Charpieu

objet : **Boulevard urbain est (BUE) - Travaux de raccordement du boulevard pour le tronçon La Soie sur les voiries départementales : avenue Garibaldi (RD n° 517), accès au pont de la Soie, avenue Franklin Roosevelt (RD n° 112) et boulevard Charles de Gaulle (RD n° 112) - Adoption d'une convention avec le Département du Rhône**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Le projet du boulevard urbain est (BUE)**

La réalisation du boulevard urbain est (BUE), inscrite au schéma de cohérence territoriale (SCOT), permet de créer la véritable épine dorsale du réseau de voirie de l'est lyonnais et de la première couronne.

Entre le boulevard Laurent Bonnevey et la rocade est, entre Vaulx en Velin au nord et Vénissieux au sud, le centre-est est également identifié comme un territoire très stratégique de l'est lyonnais. Il marque la transition entre le cœur de l'agglomération et les communes périurbaines.

À ce titre, le projet de raccordement du BUE représente un enjeu fort de requalification des territoires traversés, en déficit d'image, et des espaces en mutation économique situés sur son tracé.

Ainsi, le BUE poursuit les principaux objectifs suivants :

- renforcement de la trame viaire,
- amélioration de la fluidité du trafic,
- amélioration de la desserte des zones urbaines et industrielles,
- amélioration de l'offre de transports alternatifs.

Le raccordement du BUE facilitera tous les déplacements entre 4 grands secteurs de l'est de l'agglomération :

- l'ensemble Rillieux la Pape/Côtière de l'Ain/Vaulx en Velin,
- l'ensemble Décines Charpieu/Bron,
- l'ensemble Chassieu/Saint Priest/Genas,
- l'ensemble Vénissieux/Corbas.

Identifié comme l'un des lieux clé du plan-cadre centre-est, le BUE représente une opportunité majeure pour renouveler ce territoire en ouvrant la voie à la construction d'une ville de qualité, agréable à vivre.

Le BUE est appelé à devenir à terme un boulevard animé, conjuguant vie économique et vie résidentielle, pour souder les communes de Vaulx en Velin et de Décines Charpieu.

A cet effet, l'arrivée du BUE :

- côté est, favorisera une recomposition et un retournement des espaces économiques de la zone Industrielle Roosevelt,
- côté ouest, replacera dans un cadre urbain les façades arrière de la rue Salengro.

L'emprise totale exercée par le BUE variera de 33,50 à 44 mètres de largeur selon les sections, sur un linéaire de 2 kilomètres de long. Il se raccordera à des voiries communautaires au nord, depuis le carrefour entre l'avenue Garibaldi et la voie d'accès au pont de la Soie, d'une part, et au sud avec le carrefour du boulevard Charles de Gaulle et l'avenue Franklin Roosevelt.

Outre les voies de circulation automobiles (2x2 voies), le BUE accueillera, du côté ouest, un site propre de transports en commun et une voie modes doux pour les piétons et les vélos. Des terre-pleins paysagers sépareront les voies. Le boulevard sera bordé de trottoirs et de stationnements. Enfin, une protection antibruit sera installée du côté ouest, le long de la zone pavillonnaire.

L'aménagement du BUE comprendra la suppression des giratoires existants et la création ou le réaménagement de 9 carrefours à feux.

### **Le projet de convention avec le Département du Rhône**

Le BUE étant raccordé à des voiries départementales, avec le remplacement des carrefours giratoires existant par des carrefours à feux, il sera nécessaire de réaliser un ensemble d'aménagements de voirie sur ces carrefours et sur ces voiries, en amont de ces carrefours.

La Communauté urbaine assume la maîtrise d'ouvrage de ces travaux qui interviennent sur le domaine public départemental. L'adoption d'une convention avec le Département du Rhône apparaît donc nécessaire. Elle permet d'obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public départemental pendant les travaux, d'une part, et décrit notamment les équipements à réaliser et présente les plans d'aménagement, d'autre part. Les modalités de réception et de remise des ouvrages au Département du Rhône sont également précisées.

Les dispositions financières de la convention font état du coût de l'opération, chiffré à hauteur de 1,400 M€ TTC. En application de la convention-cadre adoptée en avril 1999 entre la Communauté urbaine et le Département, qui définit les conditions administratives et financières de la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien entrepris sur les routes départementales situées à l'intérieur du périmètre de la Communauté urbaine, la Communauté urbaine assumera la maîtrise d'ouvrage et le financement de ces travaux.

Sur cette opération, la Communauté urbaine bénéficiera de la récupération de TVA par le biais du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), en application de l'article L1615-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône pour la réalisation et le financement des travaux de raccordement du boulevard urbain est (BUE) pour le tronçon de "La Soie" sur les voiries départementales avenue Garibaldi (RD n° 517), accès au pont de la Soie, avenue Franklin Roosevelt (RD n° 112) et boulevard Charles de Gaulle (RD n° 112).

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2013.**